

Préfecture Cabinet du Préfet Service départemental de la communication interministérielle

Valence, le vendredi 23 février 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **OUALITÉ DE L'AIR**

## Épisode de pollution de l'air en cours en Drôme

Ce vendredi 23 février 2018 un épisode de pollution atmosphérique est en cours sur une partie du département de la Drôme.

Les critères de déclenchement des procédures d'information-recommandation (vigilance jaune), prévues par le dispositif préfectoral pour un épisode de type « mixte » (particules fines PM10), sont réunies sur le bassin d'air de la Vallée du Rhône.

Les principales recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ciaprès pour chacun des deux bassins d'air du département.

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur le site Internet de la préfecture :

http://www.drome.gouv.fr/qualite-de-l-air-r1668.html



Contacts presse:
04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37
pref-communication@drome.gouv.fr







## Bassin d'air de la vallée du Rhône

# Épisode de pollution de type « mixte » en cours – Information/Recommandations (vigilance jaune)

## Se protéger pour limiter mon exposition

#### Populations vulnérables ou sensibles

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes
- Évitez les activités sportives intenses
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin

#### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.
- · Continuez d'aérer votre domicile

#### Agir pour limiter mes émissions

#### Recommandations aux particuliers

- Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins
- Évitez de brûler des déchets verts
- En voiture, adoptez une conduite souple
- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

#### Recommandations aux professionnels

- Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre
- Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

#### Recommandations aux collectivités

- Maîtriser la température de vos bâtiments (19°C)
- Proposez des tarifs attractifs ou l'usage des transports les moins polluants
- Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien
- Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage
- Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

#### Bassin d'air de l'Est de la Drôme

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

## EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type mixte Vigilance pour les personnes sensibles



## Se protéger pour limiter mon exposition

A noter: au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques. Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles (ors des pics de

pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile

Personnes sensibles et vulnérables



Éloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



## Agir pour limiter mes émissions

**Particuliers** 

Professionnels

l'air libre







Maitrisez la température de vos batiments (19°C)



Evitez de bruler vos déchets

Évitez d'utiliser des pesticides

dans vos jardins



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



En voiture, adoptez une conduite souple



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes



43

Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes





Pour connaître l'ensemble des recommandations comportementales, se référer à l'Arrêté Départemental en vigueur dans mon département : 38

01 03

07

15

26

42

63

69

73

74